

REUNION DU CONSEIL DES SAGES
le 5 avril 2019

Présents : Mesdames Geneviève CANO, Diane de SAINT LEGER. Messieurs Guy DE MICHEL, Jean HVOSTOFF, Jean-Pierre LARCHEVÊQUE, Michel LESIEUR, Jeannik MARCAULT, Constant PORTIGLIATTI, Pierre PRUNETA.

Excusé : Christian LEMAIRE.

Ordre du jour :

- Résultat des avis et propositions des habitants des Molières parvenus au CdS sur le stationnement dans le village.

Ce que nous pouvons retenir de ces avis et propositions :

Ceux-ci ont porté sur la vitesse des véhicules et le stationnement (gênant ou pas) dans divers endroits du village. Nous avons essayé d'analyser chaque cas.

Rue de la Butte.

Monsieur Frédéric FABRE (1er adjoint) est au courant du problème de stationnement dans cette impasse. Nous ne savons pas si le problème est en passe d'être résolu.

Ce que nous avons constaté :

- L'étroitesse de cette rue en impasse,
- l'absence de trottoir.

Ce qui nous paraît judicieux :

-un lieu (niveau du 2ème coude ou fond de l'impasse ?) pour une manœuvre de retournement d'un véhicule.

-que le passage des ambulances, des pompiers ne soit en aucun cas entravé.

(voir photos)

Rue des Bois.

Joignant la rue de Boullay à l'E.E.P (voir photos).

Ce que nous avons constaté :

- Côté gauche l'absence de trottoir dès l'entrée de la rue sur plusieurs mètres.
- Côté droit la présence d'un trottoir, parfois utilisé par voitures ou car. Ce trottoir doit être respecté et laissé libre aux piétons, aux poussettes et aux fauteuils roulants. (installation sur le tronçon entre la rue de Boullay et la rue de la Butte d'une interdiction de stationnement?).

Rue de Boullay.

Malgré la présence d'un panneau limitant la vitesse dans cette rue à 30 km/h, celle-ci n'est absolument pas respectée dans la grande majorité des cas durant notre présence (vitesse supérieure à 50 km/h). Les chicanes n'ont provoqué aucun ralentissement.

Pour diminuer la vitesse faut-il augmenter le nombre de chicanes ou installer des coussins berlinois avant les chicanes ?

Au sujet du stationnement.

Les trottoirs étant réservés par principe aux piétons, il faudrait interdire aux voitures d'y stationner (voir photos). La largeur du trottoir comme entre le N°1bis et le N°5 semble permettre l'association

voie piétonne et places de stationnement. Ces places de stationnement peuvent être incluses dans le trottoir ou à cheval sur la chaussée (par exemple $\frac{3}{4}$ trottoir et $\frac{1}{4}$ chaussée ?).

Des habitants de ces rues désirent également pouvoir se rendre au centre du village à pied avec leurs enfants en toute sécurité, ce qui nous rappelle qu'il existe deux points dangereux (voir le dossier du CdS « RUE DE CERNAY » février 2017):

–le carrefour rue de Boullay – rue de Cernay,

–la traversée de la rue de Cernay en regard du centre équestre associée à l'étroitesse des trottoirs entre la place de la Bastille et le centre équestre et la vitesse des véhicules.

Pour la sécurité des piétons faut-il remettre à l'ordre du jour les liaisons douces intra-muros. Il existe un chemin piétonnier entre le cimetière et la rue des Bois, un chemin (non entretenu) entre la rue de la Butte et le chemin de la Vallée, et il est prévu au P.L.U la création d'un chemin entre le chemin de la Vallée et le lotissement « Allée des 2 chênes ».

Rue de Roussigny.

Est-ce que le stationnement doit être interdit entre l'école et la rue de Gometz ?

Avant de prendre une décision, il faut prendre en compte :

–l'étroitesse des trottoirs,

–le passage régulier des enfants des écoles sur ces étroits trottoirs pour rejoindre la bibliothèque ou le stade,

–le stationnement de véhicules qui oblige le passage à petite vitesse des voitures, bus et camions,

–L'actuel consentement tacite des conducteurs empruntant cette rue, laissant la priorité à ceux venant en sens inverse.

Rue de l'Etang.

Le CdS approuve l'installation des deux chicanes qui ont permis un ralentissement des véhicules dans cette rue, ainsi que l'installation d'un « Stop » supplémentaire au croisement de cette rue avec la rue de Roussigny..

Rue de Paris.

La chicane avec la place de stationnement devant la pharmacie provoque des mécontentements par les bouchons qu'elle provoque à certaines heures. Mais d'autres l'approuvent car il faut constater qu'elle permet de réduire ou stopper la vitesse des véhicules venant de Saint Rémy et donc de diminuer la vitesse au centre du village.

Certains demandent de déplacer les chicanes de quelques mètres dans la direction de Saint Rémy pour ne pas gêner la sortie du parking Target.

Place de l'Eglise.

Certains sont pour une augmentation des places de stationnement.

Les membres du CdS sauf une voix sont favorables à l'aménagement de cette place avec plus de parkings.

Place des Lilas.

Demande de modification du traçage des places de stationnement qui gênent l'entrée d'un véhicule dans la cour au N°11.

Parking Espace Target.

Une augmentation des places de stationnement n'a pas eu d'avis défavorable parmi les réponses reçues.

Parking niveau des écoles.

Parking très peu utilisé semaine et week-end, sauf la partie réservée au personnel scolaire en semaine. Ce parking devrait être destiné aux randonneurs et aux personnes voulant stationner plus de 24 heures. Des panneaux indiquant le trajet de ce parking gratuit (pas de zone bleue) devraient être posés.

Un panneau «Parcours au fil des Molières» sera posé place de l'Eglise comme point de départ de l'itinéraire de découverte du village, il faut poser ce panneau également au Paradou et à ce parking pour les randonneurs. Constant nous fait remarquer qu'il est dommage qu'il n'existe plus de "Toilettes" niveau du Paradou ou en un autre lieu du village.

Parking du stade :

Celui-ci se trouve loin du centre du village.

N'est-il pas déjà rempli le week-end par les joueurs ? Existera-t-il un autre parking pour l'espace sportif couvert ?

Nous ne l'intégrons pas dans notre étude actuellement.

Nous avons fait un appel à la contributions des habitants ; son succès à été modeste. Ce sondage ne peut être en aucun cas être représentatif de l'ensemble des habitants de Les Molières.

Annexe :

Des habitants des Molières nous ont interpellés sur trois sujets auxquels nous ne pouvons pas répondre sans sortir de notre fonction. Nous les transmettons au Conseil Municipal, et avons conseillé à ces Moliérois de reprendre contact avec la Mairie.

Le CdS aimerait connaître sa position sur ces sujets.

1/ Une idée avait été émise pour la création de logis d'hôte par le domaine de Quincampoix à l'orée du bois de la Coquetière (parcelle AE 140) attenant au chemin des Valentins ? Qu'en est-il de ce projet ?

2/ Les habitants des N° 21 et 23 rue de Roussigny se sentent toujours agressés par les ballons de foot venant du City-stade qui atterrissent dans leur jardin malgré la pose d'un filet pare-ballon et qui entraînent une dégradation de leur clôture par le footballeur venant chercher le ballon. Un projet de pose d'un filet au-dessus du City-stade existe selon eux. Si ce projet existe, où en est-il ?

3/ Le dernier PLU voté sous l'ancien Conseil Municipal mettait en place une bande de 20m de large classée EPP (Espace Paysagé Protégé) tout le long du bois du Paradou côté rue de Gometz. Sur cette bande classée EPP tout permis de construire est interdit, d'où la perte de valeur de ces terrains qui ne peuvent plus être vendus comme constructibles. Ces Moliérois nous disent que des entretiens ont eu lieu entre la Mairie et les riverains pour une révision du PLU afin d'essayer de remédier aux inconvénients de ce classement, mais n'ayant pas de réelle réponse de la Mairie, ils questionnent le CdS qui ne peut pas leur répondre.



Question posée par les Mollézois: les Trottoirs sont-ils destinés aux parkings des voitures ou aux piétons ?

RUE DE BOULLAY



Allée du
Cimetière

Espace de stationnements à aménager



Rue des Bois

Absence de
Toitiez



Rue de la Butte

Rue étroite
en impasse



Rue de la Butte



? } - Espace de retournement
pour un véhicule.
- un autre au fond de l'impasse